



SYNTHÈSE

RÉSEAU NATURA 2000 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE



Zone Humide du Métro *FR 7200725*

DÉPARTEMENT DES LANDES



Crédit photo : Fallour Rubio Delphine, Chauliac Christophe © ONF
Valles Silviana © commune de Tarnos

Photo de Fond : Etang de la Piste.

Photo de haut en bas : *Opération d'arrachage de Jussie, Tonne de chasse, Dunes et manteau forestier, Tonne de chasse, Activité pédestre et équestre*

**ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF
NATURA 2000**

**ZONE HUMIDE DU METRO
FR 7200725**

Diagnostic socio-économique



Bureau d'étude des Pyrénées occidentales
2 rue Justin Blanc
64 000 PAU
Tel : 05 59 27 70 47 – Fax : 05 59 02 29 73

Avril 2013

SOMMAIRE

PRESENTATION GÉNÉRALE.....	4
I. LA POPULATION	4
1. Tarnos	4
2. Communes limitrophes.....	4
3. Statistiques du département des Landes.....	5
II. L'OCCUPATION DU SOL	6
1. Département des landes :	6
2. Tarnos	7
III. LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION	7
1. Département.....	7
2. Tarnos :	7
IV. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	7
1. Département.....	7
2. TARNOS.....	8
METHODOLOGIE	9
I. INVENTAIRE DES ACTIVITES HUMAINES	9
1. Bibliographie	9
2. Consultation des acteurs du site.....	9
RESULTAT DES INVENTAIRES.....	10
I. LE TOURISME :	10
II. LA SYLVICULTURE	11
1. En aquitaine, la forêt de Gascogne.....	11
2. Dans le département	12
3. Sur le site.....	12
III. LA CHASSE.....	13
1. Département.....	13
1.1. Les Fédérations Départementales des Chasseurs.....	13
1.2. La pratique dans le département.....	14
2. La chasse à Tarnos et sur le site	15
IV. LA GESTION DES COURS D'EAU, LA PECHE AMATEUR	17
1. Département.....	17
2. Tarnos	17
V. LES ACTIVITES RECREATIVES	19
1. La randonnée pédestre	20
2. Le cyclotourisme	20
3. Les activités équestres.....	20
4. La découverte de la nature.....	20
VI. LES SPORTS MOTORISES	21
VII. LA DFCI.....	21
1. Département.....	21
2. Tarnos	22
VIII. L'ESSENTIEL.....	23
LES ATTENTES ET LES OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES PAR ACTIVITE.....	25
1. Tourisme.....	25
1.1. Attentes	25
1.2. Objectifs	25
2. Sylviculture.....	25
2.1. Attentes :	25
ONF	25
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CLRL)	25
Propriétaires privées.....	26
2.2. Objectifs :	26
3. Chasse.....	26

3.1. Attentes :	26
3.2. Objectifs :	26
4. <i>Pêche</i>	27
4.1. Attentes :	27
4.2. Objectifs :	27
5. <i>Activités sportives et récréatives (non professionnel)</i>	27
5.1. Attentes :	27
5.2. Objectifs :	27
6. <i>Activités équestres</i>	27
6.1. Attentes :	27
6.2. Objectifs :	28
7. <i>Découverte de la nature</i>	28
7.1. Attentes :	28
7.2. Objectifs :	28
8. <i>Sports motorisés</i>	28
8.1. Objectifs :	28
9. <i>DFCI</i>	28
9.1. Attentes :	28
9.2. Objectifs :	29
10. <i>Commune de Tarnos</i>	29
10.1. Attentes :	29
10.2. Objectifs :	29
ANNEXES	30

PRESENTATION GÉNÉRALE

Evolution de la population, de l'occupation du sol et des structures de transport

I. LA POPULATION

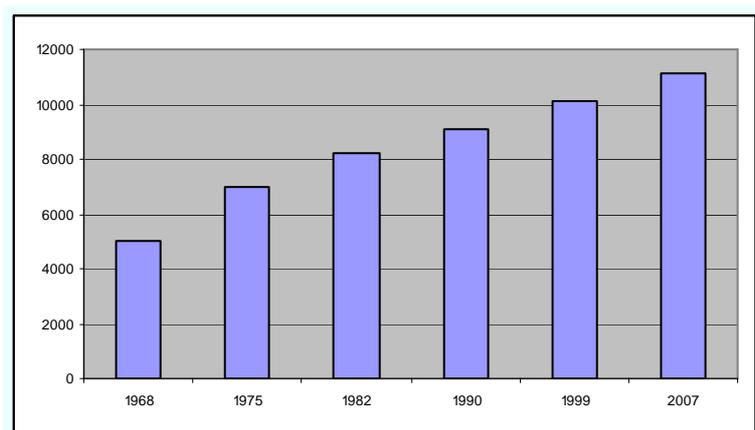
1. TARNOS

Historique de la population de 1968 à 2007 :

La population de Tarnos était de 11 154 habitants en 2007, 10 073 habitants en 1999, 9 099 habitants en 1990, 8 219 habitants en 1982, 6 959 habitants en 1975 et 5 054 habitants en 1968.

Depuis une vingtaine d'années, Tarnos a vu sa **population augmenter de 45%**. Près de 25% des Tarnosiens résident depuis moins de 10 ans sur la commune.

Aujourd'hui, l'agglomération et le Sud des Landes doivent faire face à une **pression foncière importante**. Plus de 9000 habitants supplémentaires sont attendus sur le Seignanx pour les quinze prochaines années.



Comment offrir de bonnes conditions de vie à cette population, lui permettre de se **loger**, de se **déplacer**,

d'**accéder aux services et aux loisirs** tout en préservant l'environnement et le cadre de vie en favorisant et en encadrant le **développement économique**, tels sont les enjeux auxquels est confrontée la ville de Tarnos.

2. COMMUNES LIMITOPHES

Historique de la population de 1968 à 2007 :

Ondres : La population d'Ondres était de 4 328 habitants en 2007, 3 646 habitants en 1999, 3 100 habitants en 1990, 2 704 habitants en 1982, 2 073 habitants en 1975 et 1 523 habitants en 1968.



Bayonne : La population de Bayonne était de 44 498 habitants en 2007, 40 113 habitants en 1999, 40 051 habitants en 1990, 41 381 habitants en 1982, 42 938 habitants en 1975 et 42 743 habitants en 1968.

Boucau : La population de Boucau était de 7 503 habitants en 2007, 6 999 habitants en 1999, 6 814 habitants en 1990, 6 169 habitants en 1982, 6 091 habitants en 1975 et 5 831 habitants en 1968.

Saint-Martin-de-Seignanx : La population de Saint-Martin-de-Seignanx était de 4 715 habitants en 2007, 3 904 habitants en 1999, 3 047 habitants en 1990, 2 903 habitants en 1982, 2 318 habitants en 1975 et 2 053 habitants en 1968.

3. STATISTIQUES DU DEPARTEMENT DES LANDES

Le département des Landes compte **plus de 327 400 habitants en 1999** (*recensement INSEE*), et **359 500 en 2006** (*estimation d'après les enquêtes annuelles de recensement*).

Sa **densité est l'une des plus faibles de France**, avec 35,4 hab/km² en moyenne en 1999, contre 108 hab/km² en France et 129 hab/km² dans le département voisin de la Gironde (*valeurs 2006 : 38,9 hab/km² dans les Landes et 138,7 hab/km² en Gironde*). Cette faible densité est liée à des densités de population inférieures à 10 hab/km² dans certains cantons du plateau landais.

Les villes principales sont Dax et Mont-de-Marsan, dont les agglomérations comptent de 35 000 à 40 000 habitants en 1999.

Les Landes enregistrent cependant depuis 1990 une forte croissance démographique : 0,57% par an entre 1990 et 1999 (+ 5,1% sur la période), qui s'accélère encore au début du 21^{ème} siècle, avec + 1,4% de croissance annuelle moyenne entre 1999 et 2006 (soit 9,8% sur la période).

L'attraction du littoral et l'extension des unités urbaines des départements voisins (Bayonne-Anglet-Biarritz au sud, Bordeaux au nord) ont entraîné des mouvements géographiques de population dans le département. Ainsi, une urbanisation continue se développe progressivement entre Mont-de-Marsan et la côte sud des Landes, au détriment de petites villes ou de zones rurales de l'intérieur du département, éloignées des zones d'attraction urbaines.

L'axe de dynamisme démographique Bayonne - Mont-de-Marsan, qui passe par Dax et présentait une densité de population de 132 hab/km² en 1999, s'étend au sud jusqu'à Peyrehorade où il rejoint un autre axe démographique en expansion, l'axe nord-pyrénéen Orthez-Tarbes (166 hab/km², et qui passe par Pau et Lourdes) (*source : Atlas de l'eau du Bassin de l'Adour, Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour, Institution Adour, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Aquitaine, décembre 2006*).

Cette urbanisation se fait bien évidemment au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers.

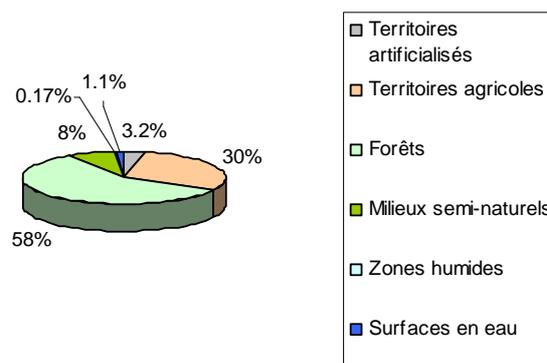


II. L'OCCUPATION DU SOL

1. DEPARTEMENT DES LANDES :

Le département des Landes, deuxième en France par sa superficie, se caractérise par une occupation de ses sols majoritairement forestière, les territoires agricoles représentant le 2ème type d'occupation du sol (voir tableau et graphique suivants).

Type d'occupation	Surface en ha	% de la surface départementale
Territoires artificialisés	30 307	3,2 %
Territoires agricoles	276 220	29,5 %
Forêts	542 941	58,0 %
Milieux semi-naturels	75 215	8 %
Zones humides	1 650	0,17 %
Surfaces en eau	10 883	1,1 %
Total	937 215	100 %



Les mesures de maîtrise foncière du département

Les organismes intervenant dans la préservation des milieux naturels par le biais de la maîtrise foncière sont le **Conseil Général des Landes** et le **Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres** (CELRL) dans la bande littorale ; l'acquisition se fait grâce à la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS). De vastes territoires ont pu être acquis par ces organismes, comme le Marais d'Orx (1003 ha) par le CELRL, le site d'Arjuzanx (2626 ha) par le Conseil Général en 2002. Les terrains achetés font ensuite fréquemment l'objet d'une gestion conservatoire.

L'**Etat** et d'autres **collectivités publiques** sont propriétaires de terrains, souvent boisés, qui sont alors gérés par l'Office National des Forêts.

Les terrains du CELRL sont prédominants sur le littoral sud-landais alors que le littoral nord landais est pour une grande partie terrain de l'Etat (voir carte « Mesures de maîtrise foncière »).

Les ZPENS (Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles) constituent un outil de veille foncière, qui concerne surtout le littoral sud-landais. Fin 2007, elles concernaient une superficie de 5250 ha dans les Landes.

L'Institution Adour a par ailleurs acquis une propriété de 220 hectares peu en aval d'Aire-sur l'Adour, sur les communes de Bordères-et-Lamensans, Cazères-sur-l'Adour et Renung, consacrée à la libre divagation de l'Adour (saligues).



2. TARNOS

Cinquième ville des Landes, située à l'extrême sud-ouest du département, à l'embouchure de l'Adour, Tarnos est une ville de tradition industrielle qui a su préserver un cadre de vie de qualité.

D'une superficie de 2 700 hectares, le territoire communal est composé à 75 % de zones naturelles et agricoles, le reste constituant la zone urbaine.

III. LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

1. DEPARTEMENT

Les Landes possèdent un atout formidable, l'espace.

Avec 9 243 km² de superficie, elles se classent au second rang des départements français. L'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A63 reliant, par la façade atlantique, le Nord au Sud de l'Europe et la diagonale autoroutière Bayonne/Dax/Mont-de-Marsan sont désormais renforcés par l'autoroute A65 raccordant Bordeaux, Mont-de-Marsan et Pau.

Le prolongement de la Ligne TGV Sud Europe Atlantique, entre Paris et l'Espagne, est une opportunité supplémentaire pour les Landes, avec la perspective d'une nouvelle voie à grande vitesse, desservant deux nouvelles gares TGV autour de Mont-de-Marsan et St-Geours-de-Maremne.

2. TARNOS :

Limitrophe des Pyrénées Atlantiques, la ville de Tarnos est desservie par des infrastructures majeures : A63, RD 810, RD 817, le port de Bayonne et l'aéroport de Biarritz à 15 km.

IV. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1. DEPARTEMENT

Avec 27 324 établissements, les Landes présentent un tissu économique particulièrement dense et diversifié : 6 000 exploitations agricoles, 4 700 commerces, 1 800 entreprises industrielles, 3 200 entreprises du bâtiment et des travaux publics, 5 100 établissements de services à l'entreprise, 1 500 de tourisme et 5 000 de services aux particuliers. Parmi eux, on compte 7 000 artisans. L'implantation de deux bases militaires et d'un établissement de la Direction Générale des Armées employant plus de 4 700 personnes est également à noter.

Les Landes, bénéficiant d'un environnement naturel exceptionnel, ont une forte vocation touristique. Chaque année, près de 2 millions de personnes profitent de la qualité du littoral, de la forêt, de la



richesse patrimoniale et gastronomique. Le thermoludisme, les activités sportives avec le surf, le golf, la voile ou la randonnée, concourent également à l'attractivité naturelle des Landes et font de la côte landaise la première destination (27,9% des nuitées) des touristes qui choisissent l'Aquitaine devant la côte basque (13,3%).

Les 8/10e du territoire landais (68% en Aquitaine et 64% en France) sont couverts par des surfaces agricoles (209 000 ha) ou boisées (580 000 ha). 60% du massif forestier des Landes de Gascogne, l'un des plus importants d'Europe, entièrement constitué de forêt plantée et exploitée industriellement, est situé sur le territoire landais. Les 6 044 exploitations agricoles, dont 41% possèdent une surface supérieure à 50 ha, et les 72 exploitations forestières réalisent 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires, en progression de 25,3% par rapport à 2004.

Les Landes figurent parmi les premiers départements de France pour les produits de la sylviculture et de l'agriculture. Les activités agricoles landaises sont marquées par des positions de leader affirmées sur plusieurs produits et se caractérisent par l'importance des productions sous "signes et labels" qualité.

2. TARNOS

La zone industrialo-portuaire coïncide avec l'extrême sud-ouest du territoire tarnosien, sur la rive droite de l'estuaire de l'Adour.

Enclavée dans un espace naturel riche (Adour, océan, forêt), cette portion de territoire qui couvre environ 230 ha s'étend du Nord au Sud depuis le carrefour entre l'avenue Juillan Grimau et l'avenue du 1er mai jusqu'à la route de la Barre.

La zone industrielle fut créée en 1964. D'une surface d'environ 110 ha, elle comprend une quarantaine d'entreprises spécialisées dans les secteurs de l'aéronautique, des transports, des travaux publics...

A proximité du site sont présentes des industries de pointe en lien avec l'aéronautique (Turbo Méca). Le port de Bayonne tout proche qui a développé son activité dans le transport du bois et de l'acier a amené un accroissement de la circulation sur la voie de contournement qui jouxte le site.

Le lotissement Pierre Sémard, créé en 1992, situé dans le quartier de la Grande Baye accueille des entreprises à vocation artisanale (chaudronnerie, menuiserie), industrielle (mécanique générale de précision), commerciale (concession automobile) et de services (location de sanitaires mobiles et de matériel de Travaux Publics).

Une Charte Environnementale a été adoptée en vue de préserver un environnement de qualité sur lequel s'implantent les entreprises et ce afin de favoriser la mixité fonctionnelle entre l'économie, l'habitat et le tourisme.



METHODOLOGIE

L'élaboration du diagnostic socio-économique répond à un cahier des charges imposé par les services de l'état. Elle nécessite :

- un recensement des informations existantes sur les activités humaines ; par l'analyse de la bibliographie sur le périmètre d'étude et sa proximité, et par la collecte de données auprès des acteurs du site au cours d'entretiens individuels ;
- une cartographie des différents usages exercés dans le périmètre Natura 2000.

I. INVENTAIRE DES ACTIVITES HUMAINES

1. BIBLIOGRAPHIE

L'inventaire des activités humaines et la récolte des données socio-économiques ont été réalisés dans le cadre d'une recherche bibliographique la plus exhaustive possible. Les documents consultés sont disponibles auprès des acteurs publics (ONF, DREAL, Conservatoire du Littoral), des bureaux d'études (SCE), de la Communauté de Communes du Seignanx et de la commune de Tarnos.

2. CONSULTATION DES ACTEURS DU SITE

Cette phase d'enquête auprès des usagers et autres acteurs du site s'est avérée capitale dans l'élaboration du présent diagnostic socio-économique. Elle a permis de comprendre les diverses logiques et enjeux socio-économiques ainsi que l'influence des différents usages sur le site. De plus, dans le cadre de la démarche concertée prévue pour la mise en place du réseau Natura 2000, la consultation des acteurs s'avère être un moyen efficace de relayer l'information et de communiquer sur le projet tout en collectant des données caractérisant le site. Cette consultation, réalisée sous forme d'entretiens individuels, a permis d'engager une dynamique d'échanges poursuivie par la création de groupes de travail au sein desquels seront par la suite discutées et élaborées les mesures de conservation au regard des objectifs visés.

Les personnes rencontrées dans cette démarche de consultation sont présentées en annexe.



RESULTAT DES INVENTAIRES

I. LE TOURISME :

Tarnos est située au cœur d'une région très attractive au point de vue touristique, les pôles d'attractions sont multiples :

Sportif : Les immenses espaces naturels qui caractérisent la côte sud des Landes offrent un terrain de jeu idéal pour pratiquer les sports de plein air, à commencer par le surf. Les sentiers et la piste cyclable sous couvert forestier facilitent la pratique de la randonnée. Le stade intercommunal, le skate parc, le jorkyball... complètent l'éventail des équipements sportifs.

Environnemental : Tarnos offre un patrimoine naturel particulièrement préservé. On distingue le quartier des barthes (zones humides du bord de l'Adour) de la zone littorale typiquement landaise (océan, dune, pinède...).

Culturel : Le festival des «Océaniques» qui se tient fin juillet au parc de la Nature, est le point d'orgue d'une programmation culturelle qui s'étale sur toute l'année. Ne manquait qu'une médiathèque qui a récemment trouvé sa place au pied de l'hôtel de ville.

Capacité d'accueil touristique: Le village vacances, le camping, les gîtes et chambres d'hôtes permettent d'y séjourner confortablement toute l'année. Enfin, les routes secondaires et le réseau de bus commun avec Bayonne et Biarritz en facilitent l'accès et la visite.

- **Sur le site et ses abords :**

La fréquentation touristique est concentrée sur la période estivale et sur le secteur des plages qui accueille jusqu'à 8000 personnes quotidiennement (données OT). Les récents travaux d'aménagement du parking sous couvert forestier facilitent l'accès aux plages. La zone humide est assez peu affectée par ce flux de touristes qui est majoritairement attiré par les plages. Le centre de vacances Touristra, limitrophe de la zone d'étude, communique sur la qualité environnementale du territoire et incite les vacanciers à en découvrir les richesses et à les respecter.



II. LA SYLVICULTURE

1. EN AQUITAINE, LA FORET DE GASCOGNE

La forêt de Gascogne est un massif homogène de près de 1 million d'ha soit 58% des forêts d'Aquitaine. Elle s'étend sur trois départements (Gironde, Landes et Lot et Garonne), couvrant la plaine triangulaire des Landes de Gascogne (taux de boisement moyen de 74 %).

C'est une forêt essentiellement privée : 10 % seulement de sa surface appartient à l'État et aux collectivités locales. Le reste est la propriété de nombreux sylviculteurs.

Les hommes ont su mettre en valeur un milieu naturel ingrat mais non sans atouts :

- > Un terrain plat et facile d'accès,
- > Un sol essentiellement sableux, pauvre en éléments minéraux avec des contraintes hydriques importantes,
- > Des conditions climatiques favorables.

Un patrimoine créé par l'Homme

La forêt des Landes de Gascogne est une création de l'Homme, à partir d'une essence locale, le pin maritime, présente en Aquitaine depuis plus de 8 000 ans.

Entre le XVIII^{ème} siècle et le milieu du XX^{ème} siècle, cette essence a progressivement été implantée sur l'ensemble du territoire, voué majoritairement au pastoralisme, à partir d'un noyau d'environ 250 000 ha.

Cette extension a nécessité deux préalables

:

- > En premier lieu **la stabilisation des dunes littorales** indispensable au développement des peuplements forestiers côtiers qui protègent à leur tour les peuplements de la forêt de production de l'envahissement par les sables et des vents dominants océaniques.
- > Ensuite **la maîtrise des techniques d'assainissement** et la création d'un réseau de fossés permettant l'écoulement des eaux et limitant l'engorgement hivernal.

Cette forêt a connu une extension importante au cours du XIX^{ème} siècle, notamment après la mise en application de la loi de 1857 obligeant les communes au boisement des landes communales. Au fil des événements du XX^{ème} siècle (incendies de 40-49, défrichements agricoles des années 60-70), le taux de boisement s'est stabilisé depuis 1979.

L'objectif principal de la forêt landaise a longtemps été de produire de la gemme, production qui a totalement disparu à la fin des années 1970. Aujourd'hui, hormis sur le cordon littoral voué à la protection des dunes, la forêt de pin maritime a clairement un objectif de production de bois et **elle alimente une filière de transformation importante**, diversifiée et en constante évolution.

Elle n'en joue pas moins un rôle environnemental et social très important.



2. DANS LE DEPARTEMENT

La forêt landaise s'étend sur 632 300 ha, dont 70 222 ha de forêts de feuillus, 465 389 de forêts de résineux et 5 300 ha de peupleraies.

Les Landes sont le département le plus boisé de France avec un taux moyen de boisement de 67% :

- il atteint 72% au nord de l'Adour, avec un massif forestier résineux, dominé par le Pin maritime : le département des Landes représente 60% du massif des Landes de Gascogne, premier massif européen (en superficie).
- il se maintient à 24 % au sud de l'Adour, où prédominent les espèces feuillues, notamment le Chêne pédonculé.

Hormis cette suprématie spatiale, cette forêt présente quelques caractéristiques fortes :

- Une quasi mono culture du Pin maritime (présent sur 87% des surfaces boisées), dont l'origine est presque exclusivement anthropique (seconde moitié du XIX^e siècle)
- Une propriété privée à 90% mais dont 75% de la superficie appartient à moins de 20% des propriétaires : 20900 d'entre eux possèdent une propriété de plus d'un hectare soit un total de 609 400 ha. L'Office National des Forêts gère 65 000 ha dont 25 000 ha en forêt domaniale (essentiellement sur le cordon dunaire du littoral), 10 000 ha sur des terrains militaires et 30 000 ha en forêt des collectivités (communes et département) relevant du régime forestier.
- Un volume sur pied de 81 600 000 m³ en conifères et de 12 000 000 m³ en feuillus.
- Un intérêt économique, lié à la sylviculture, à l'exploitation et à la transformation des bois.
- Une grande sensibilité aux incendies, ayant entraîné le développement d'une politique active de prévention depuis plusieurs décennies.
- Un intérêt écologique, avec la préservation de certains secteurs liés au caractère historique des milieux humides de la lande (ripisylves, lacs côtiers, « courants », dunes côtières...), aujourd'hui intégrés dans le réseau NATURA 2000.

L'objectif principal de la forêt landaise a longtemps été de produire de la gemme, production qui a totalement disparu à la fin des années 1970. Aujourd'hui, hormis sur le cordon littoral voué à la protection des dunes, la forêt de pin maritime a clairement un objectif de production de bois et **elle alimente une filière de transformation importante**, diversifiée et en constante évolution.

Elle n'en joue pas moins un rôle environnemental et social très important.

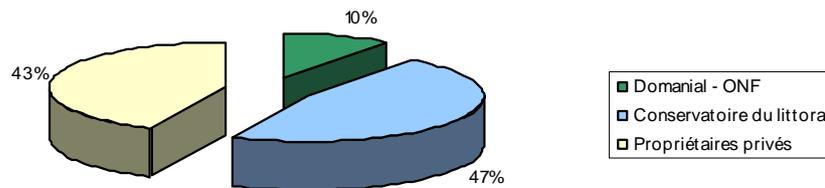
3. SUR LE SITE

Il se pratique une gestion extensive avec malgré tout, quelques propriétaires qui exploitent les peuplements de pins maritimes par coupes rases suivies de régénérations naturelles (2 recensés sur zone d'étude). Une partie des propriétaires privés qui ont reçu ces parcelles boisées en héritage se désintéressent totalement de leur gestion et n'effectuent plus aucun entretien. La propriété domaniale qui représente 10% de la zone d'étude ne dispose pas de plan d'aménagement et est plutôt gérée en



tant que forêt de protection avec des fonctions récréatives. La propriété du conservatoire du littoral couvre quant à elle 47% du site et a fait l'objet d'un plan de gestion couvrant la période 2001-2006 qui n'a jamais été vraiment mis en application par manque de moyens et durant lequel aucune intervention n'a été réalisée. Depuis 2006 et jusqu'à ce jour le massif boisé n'a pas fait l'objet d'interventions sylvicoles.

Répartition des surfaces boisées par types de propriétaires



III. LA CHASSE

1. DEPARTEMENT

1.1. Les Fédérations Départementales des Chasseurs

Les Associations dénommées Fédérations départementales des chasseurs participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

- Elles assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de leurs adhérents.
- Elles apportent leur concours à la prévention du braconnage. Elles conduisent des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.
- Elles coordonnent les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.
- Elles conduisent des actions de prévention des dégâts de gibier et assurent l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5.

- Elles élaborent, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1.
- Elles peuvent apporter leur concours à la validation du permis de chasser.

L'activité cynégétique concerne un peu plus de 8% de la population du département des Landes (soit 30000 chasseurs), ce qui prouve son importance au regard du taux national de 2,3%. Etant donné l'implication des chasseurs dans la gestion des espèces, des territoires mais également de la vie associative rurale, cette forte proportion de chasseurs dans la population est un gage pour l'avenir.

L'un des objectifs de la Fédération est de conserver un nombre important de chasseurs pour une bonne représentativité de ceux-ci mais également afin de pérenniser les actions en faveur des habitats (acquisition par la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, aménagements de zones humides, actions auprès des agriculteurs, etc.) comme le souligne l'article L.420-1 du Code de l'Environnement : « *La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.* » Le nombre de chasseurs est également une garantie pour la maîtrise des espèces ayant un impact sur les autres activités rurales.

1.1.1. La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Elle gère notamment une vingtaine de zones humides réparties dans tout le département (marais arrière-littoraux, marais et lagunes du plateau landais, barthes, retenues collinaires), qu'elle a aménagées et qu'elle entretient dans le but de sauvegarder des milieux remarquables et de développer les potentialités d'accueil des oiseaux d'eau.

1.2. La pratique dans le département

Souvent associée à la palombe, la bécasse ou encore l'alouette, la chasse dans les Landes prend de multiples visages : des battues au grand gibier aux chasses traditionnelles, en passant par le gibier d'eau, etc...

L'activité cynégétique concerne un peu plus de 8 % de la population du département, ce qui prouve son importance au regard du taux national de 2,3 %.

Issus d'une longue histoire, les usages ont été formalisés en 1964 par la loi Verdeille, qui a instauré les Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA).

Encore aujourd'hui, la chasse est largement pratiquée dans notre département sur des territoires ouverts.

Les chasseurs participent également à la régulation des animaux nuisibles.

En collaboration avec plusieurs partenaires (DIREN, ONCFS, Fédération Départementale des Chasseurs), dans le cadre des Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et des



Habitats (ORGFH) et du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), la DDAF est chargée de la mise en œuvre au niveau départemental de la réglementation des espèces chassables et de la régulation des animaux nuisibles.

2. LA CHASSE A TARNOS ET SUR LE SITE

Les chasseurs sont regroupés au sein de l'ACCA de Tarnos qui totalise environ 380 adhérents en 2012, effectif en légère diminution ces dernières années, pour un territoire de chasse de 300 ha.

C'est une activité majeure pratiquée sur le site de septembre à février, de façon individuelle (lapin, perdreaux, faisans, tourterelle...), collective avec l'organisation de battues (sanglier, renard...) mais surtout traditionnelle avec les tonnes à canards sur les étangs ou les pentes pour l'alouette (plutôt hors site, sur la zone dunaire).

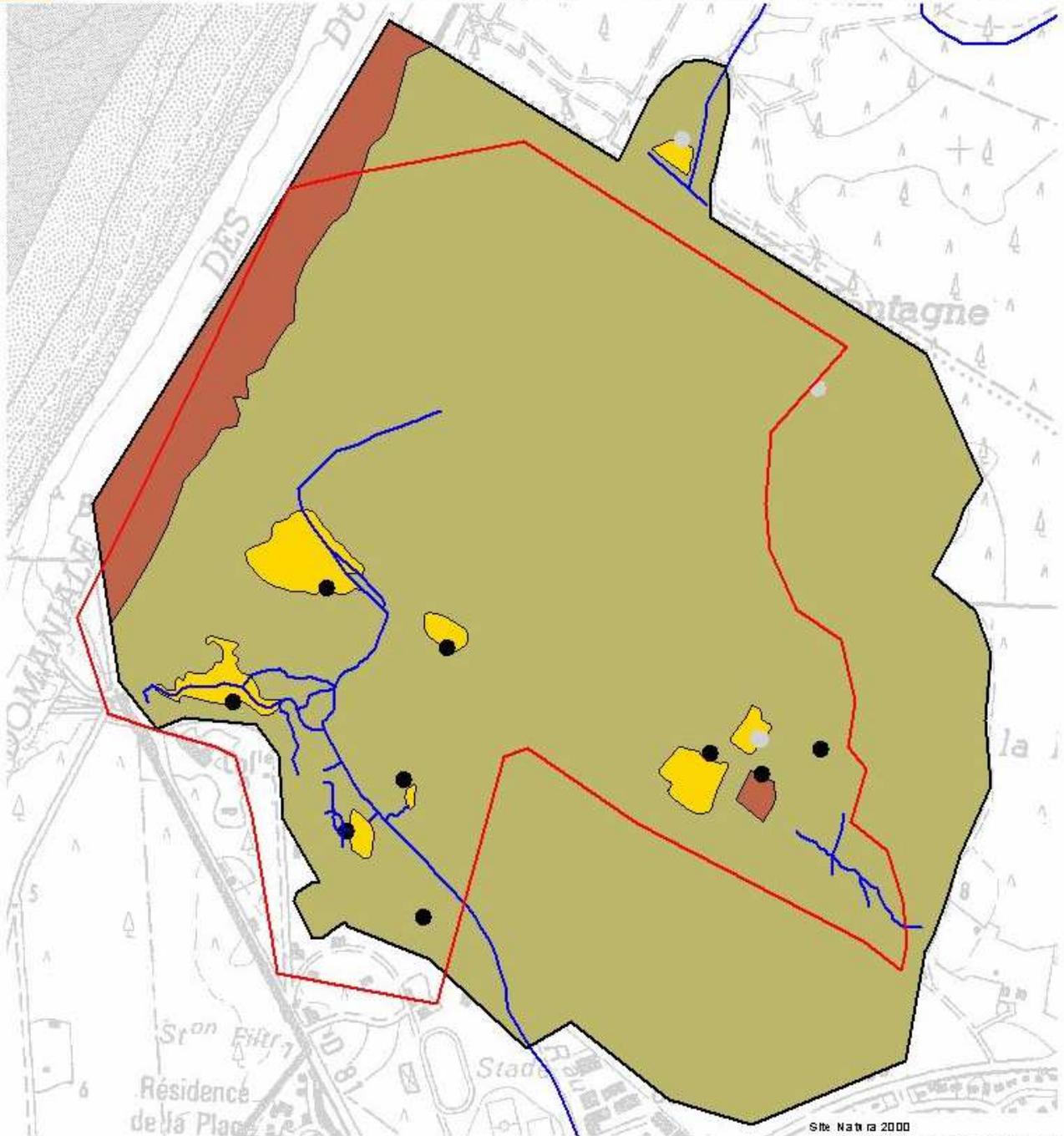
8 tonnes « actives » et agréées se répartissent sur les différents étangs de la zone d'étude, situées sur des propriétés privées (2, hors bassin versant de l'Aygas), du conservatoire du littoral (2 sur les Etangs de la Piste) ou de l'état en zone domaniale (4 sur les étangs de la Baleye et de la petite Baleye). Au-delà de l'entretien de la tonne et de la volière (pas toujours présente sur site) cette chasse nécessite un gros travail d'entretien de la végétation présente sur l'étang et ses abords qui, pour être attractif, doit être en eau et suffisamment dégagé. L'arrachage de la jussie (depuis une dizaine d'années) est devenu l'activité principale d'entretien pratiquée par les chasseurs qui se sentent impuissants face à cette invasive et au problème du manque d'eau.



Activité de chasse



Document d'objectif - Zone humide du Métro - FR 720 0725



Site Natura 2000
DUNES MODERNES DU LITTORAL
ZONE HUMIDE DU METRO

Bureau de lude Pyrénées occidentales

1:10000

0 100 200 300 Mètres

- Légende :**
- Périmètre Natura 2000
 - Zone d'étude (ONF - 2012)
 - ~ Trougou cours d'eau (OSN - 2009)

- Activités :**
- Utilisation des Toiles de classe :
 - lot
 - orl
 - Type de classe :
 - Aloette
 - Casard
 - Lapin, perdreaux, faisans, bécasse...



IV. LA GESTION DES COURS D'EAU, LA PECHE AMATEUR

1. DEPARTEMENT

Le Département incite les structures gestionnaires des cours d'eau à avoir une approche globale et cohérente à l'échelle de chaque bassin versant, qui intègre à la fois les composantes hydrauliques et environnementales.

Pour ce faire il fournit des aides financières aux syndicats intercommunaux pour réaliser des études et travaux, il a mis en oeuvre un partenariat avec la Fédération de pêche, a participé à l'élaboration du contrat de rivière et des SAGE.

- **Réalisation de SAGE**, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, pour les bassins hydrographiques suivants : Leyre (SAGE approuvé en février 2008, en cours de mise en oeuvre), Adour amont et Midouze (SAGE en cours d'élaboration), étangs littoraux du

Born et du Buch, Ciron (en phase d'instruction). Des contrats de lac ou de rivière ont été élaborés pour le lac de Parentis-Biscarrosse et pour le Bourret-Boudigau.

Le **Schéma Départemental de Vocation Piscicole** constitue un outil de planification départemental pour la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques. Il établit un diagnostic détaillé de l'état des milieux naturels aquatiques et définit les orientations à moyen terme et les objectifs en matière de gestion de ces milieux (préservation, restauration, mise en valeur, en particulier piscicole). Dans les Landes il a été réalisé en 1999, et complété par un Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (**PDPG**), adopté en 2000. Le PDPG est une obligation réglementaire issue de la loi pêche de 1984. Il permet de concilier l'exercice de la pêche et la préservation du patrimoine piscicole, et d'assurer la coordination et la cohérence entre les divers plans de gestion particuliers du département. Il constitue ainsi un document de référence en terme de recensement et d'identification des perturbations des cours d'eau.

2. TARNOS

Gestion piscicole : Sur le territoire de la commune de Tarnos la gestion piscicole est assurée par une Association Agréée pour la Pêche et la Protection de la Nature qui par convention détient les droits de pêche sur certains ruisseaux et étangs de la commune. Les étangs situés au sein de la zone d'étude n'en font pas partie, les différents propriétaires sont donc les seuls détenteurs des droits de pêche. L'AAPPMA locale est intéressée par la gestion de ces étangs et est prête à participer aux études relatives à la stabilisation des niveaux d'eaux.



Intérêt piscicole : Le niveau d'eau des étangs fluctue beaucoup trop au cours de l'année pour permettre le maintien d'une population piscicole de qualité. Cette année 2012 est à cet égard particulièrement dure avec la mise à sec de tous les étangs de la zone d'étude. Dans les trous d'eau persistants avant assèchement complet on a pu noter la présence de carpes, brochets, anguille et Black-bass qui confirme un intérêt piscicole potentiel à consolider par une stabilisation des niveaux d'eau. Les témoignages d'anciens pêcheurs font état d'étangs poissonneux en eau toute l'année.

Fréquentation par les pêcheurs : Elle est très faible, limitée aux étangs les mieux pourvus en eau (plutôt ceux du domaine privé) et sur une très courte période de l'année (incompatibilité avec l'activité de chasse aux canards).

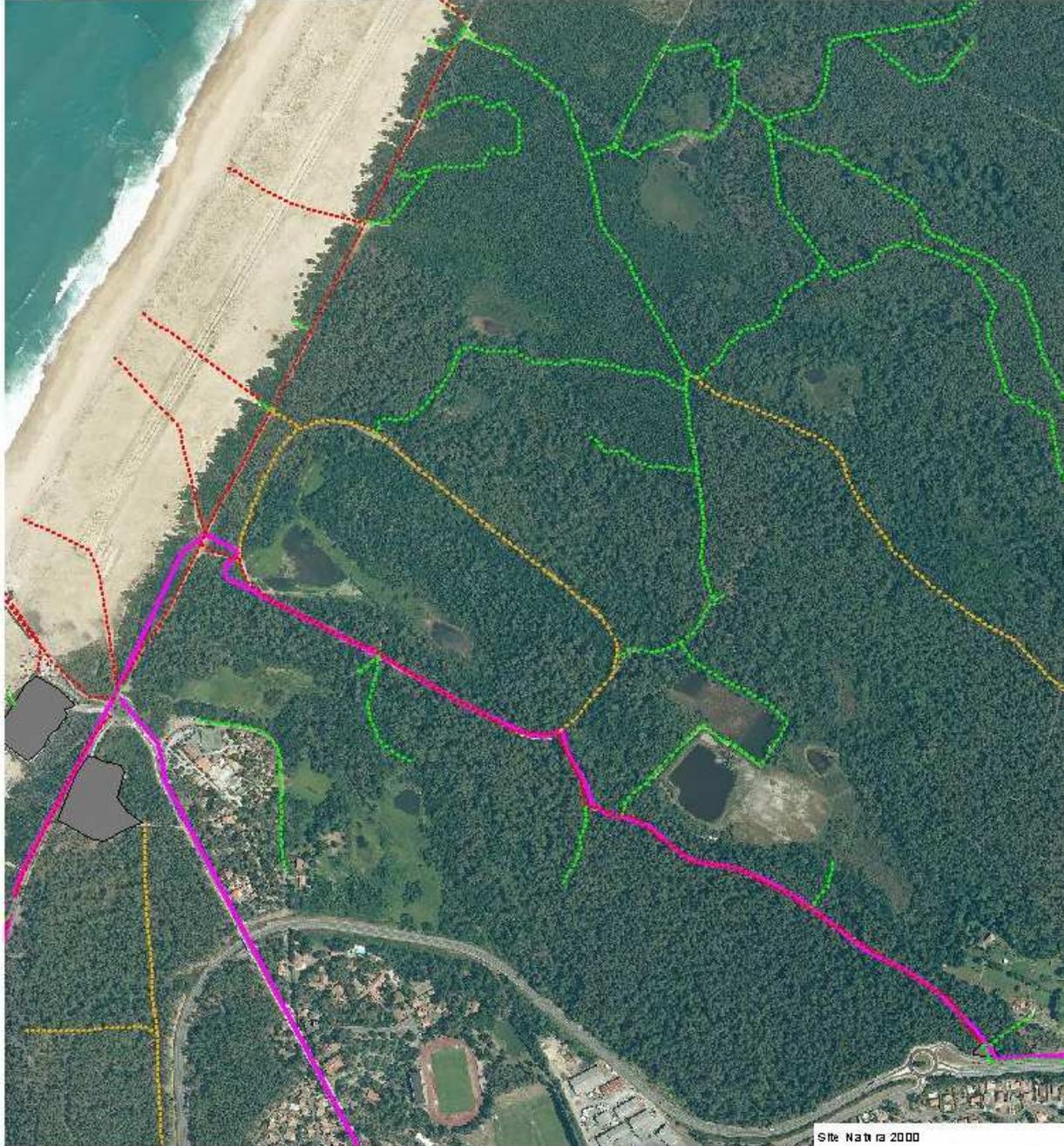


V. LES ACTIVITES RECREATIVES

Zones de circulation et de fréquentation



Document d'objectif - Zone humide du Métro - FR 720 0725



ELI0280-01000000



Légende :

Circulation :

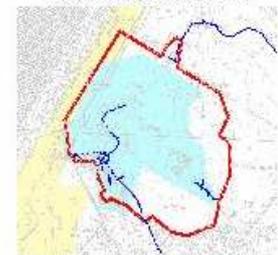
- Piste cyclable (CG 40 - 2009)
- Chemins et sentiers (IGN, 2009)
- Parking d'accueil

Niveau de fréquentation :

- Importante
- Moyenne
- Faible

Site Natura 2000

DUNES MODERNES DU LITTORAL
ZONE HUMIDE DU METRO



1. LA RANDONNEE PEDESTRE

Les promeneurs sont quotidiennement présents sur le site. La piste cyclable est l'axe la plus fréquentée par les promeneurs occasionnels. Les plus assidus qui ont une bonne connaissance du site empruntent l'ensemble des sentiers annexes qui permettent d'effectuer de jolies boucles en milieux variés. Les différents itinéraires ne sont pas balisés ce qui limite naturellement la pénétration au cœur du massif mais n'empêche pas certains de s'y engager et de s'y perdre parfois. La signalétique adaptée à la randonnée est absente de ce massif, la fréquentation qui augmente rend nécessaire une réflexion sur ce thème.

2. LE CYCLOTOURISME

La piste cyclable accueille de nombreuses familles qui pratiquent la promenade à vélo avec les enfants en toute sécurité. Les pistes secondaires non stabilisées sont assez peu utilisées, seuls quelques vététistes sportifs s'y engagent. La piste cyclable s'inscrit également dans la continuité d'un large réseau de voies cyclables (« Vélodyssée », voie verte du littoral, voie de la côte du chemin de Saint-Jacques) parcourues par des cyclistes qui effectuent des sorties à la journée ou des randonnées sur plusieurs jours.

3. LES ACTIVITES EQUESTRES

La zone d'étude est très attractive pour les activités équestres. La fréquentation par les cavaliers y est quasi journalière mais peu intense. Ils proviennent majoritairement du Ranch Noir mais aussi du centre équestre d'Ondres. L'impact non négligeable sur les sentiers et sur les étangs qu'ils traversent doit être pris en compte.

Le Poney Club utilise actuellement des itinéraires situés hors zone d'étude mais son animatrice souhaiterait développer son activité qui est peu impactante sur le milieu et pouvoir emprunter les pistes principales.

La surveillance du massif qui peut être assurée par les cavaliers est un aspect à prendre en compte.

4. LA DECOUVERTE DE LA NATURE

Diverses associations locales pratiquent une activité de découverte du milieu naturel au sein de la zone d'étude (Association du Site du Métro, CPIE du Seignanx, Gardes Natures du CG40...). La richesse de ce milieu et sa rareté sont bien perçues par ses utilisateurs respectueux qui sont très satisfait de son classement en zone Natura 2000. Tous ont à l'esprit qu'un équilibre devra être trouvé entre les enjeux de protection, le maintien des activités traditionnelles et l'augmentation de la fréquentation. Le manque de supports de communication sur le milieu et ses richesses est mis en



avant par certains. A noter que le centre de vacances Touristra communique sur ce thème avec la mise en place de vastes panneaux d'informations dans leur enceinte.

VI. LES SPORTS MOTORISES

Ils ne sont pas pratiqués de façon officielle au sein de la zone d'étude. Cependant, l'attractivité de ce site naturel pour les activités de type moto enduro ou quad est réelle et il est possible mais peu fréquent que des motards utilisent certains itinéraires pour traverser le massif. Cette pratique répréhensible est difficile à juguler mais ne constitue pas une atteinte majeure aux milieux.

Quelques véhicules de type 4X4 s'aventurent sur les pistes qui sont accessibles depuis le chemin de la Bidassoa mais il s'agit là encore d'une pratique très anecdotique.

Ces infractions sont relevées et poursuivies par les agents de la police municipale ou de l'ONF.

VII. LA DFCI

1. DEPARTEMENT

Le risque

Le département des Landes compte 632 300 ha de forêts, soumis chaque année au risque de feux de forêt. Les communes concernées par ce risque ont été désignées par arrêté préfectoral du 30 septembre 2004. On en dénombre 186, soit 56 % des communes du département.

En 2006, 327 départs de feux ont été recensés dans les Landes, soit environ 0,46 départ de feux pour 1000 hectares ; 151 ha ont été brûlés. En 2007, la saison de feux de forêt a été nettement moins active puisque 96 départs de feux ont été dénombrés et 36 ha brûlés.

Depuis 2001, près de 2000 départs de feux de forêt ont éclaté détruisant plus de 2.000 hectares de forêt ; 2003 reste l'année la plus délicate avec 441 départs de feux pour 1284 hectares brûlés. Ces statistiques placent le département des Landes en 4ème position nationale (au nombre de feux de forêt) devant le Var et les Bouches du Rhône, départements particulièrement exposés, où les conditions climatiques (sécheresse et vitesse du vent) et la topographie n'ont rien à voir avec celles du département des Landes.

Les causes de départs de feux sont diverses ; la plupart sont d'origines inconnues (42%), les autres sont liées à la foudre (39%), à la malveillance (1%) ou d'origine accidentelle (18% : trains, installations électriques, incinérations, travaux agricoles et forestiers, loisirs...).

La prévention du risque

Le Service d'Incendie et de Secours des Landes dispose d'un maillage opérationnel conséquent composés de 45 centres de secours et :



- D'un **aménagement préventif du territoire forestier** réalisé par la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) avec près de 21 700 kilomètres de pistes et 1 500 points d'eau (dont 600 forages). Ces équipements sont mis en oeuvre et gérés par les 149 ASA (Associations Syndicales Autorisées) du département.

- D'un **dispositif de surveillance** aérienne activé sur des journées à risques et les lendemains d'orages pour la détection des départs de feux et d'un dispositif de vidéosurveillance, basé sur l'installation de caméras de détection aux sommets des 18 pylônes répartis sur tout le massif forestier.

Un règlement relatif à la protection de la forêt contre l'incendie a été élaboré dans le département des Landes par la DDEAF et la Préfecture des Landes, et approuvé par arrêté préfectoral le 7 juillet 2004. Ses dispositions sont exécutoires dans le massif forestier dans toutes les communes du département. Ce règlement définit les mesures de prévention à respecter pour prévenir le risque de feux de forêt. Il a pour but la prévention des incendies de forêt en réglementant :

- l'usage du feu (feux d'artifice, incinérations, brûlages dirigés),
- les obligations légales de débroussaillage,
- l'utilisation des tracteurs, véhicules et engins en forêt.

2. TARNOS

Comme la loi l'impose, l'adhésion de tous les propriétaires de bois ou de landes à une ASA de DFCI est obligatoire. La quinzaine de propriétaires fonciers de la zone d'étude sont membres de l'ASA de Tarnos qui est chargée de la protection du massif contre l'incendie.

Les pistes accessibles aux véhicules des pompiers ont toutes été répertoriées mais le massif semble peu équipé en moyens de lutte. Un projet de fusion avec l'ASA de Labenne/Ondres pourrait voir le jour en 2013 et permettrait une gestion plus dynamique.



VIII. L'ESSENTIEL

Les différentes catégories de propriétaires :

* Conservatoire du Littoral (47%)

* Privés (36%)

* Etat (10%)

* Commune de Tarnos : une petite parcelle (avec zone à littorale) à proximité de l'étang de M. Bébé.

- Le département qui exerce son droit de préemption au titre des ENS n'est pas propriétaire foncier au sein du site, les acquisitions étant faites par le Conservatoire du Littoral.

Les différents gestionnaires

Conservatoire du Littoral

ONF

Commune

SIVU Aygas.

Propriétaires privés

Les différents domaines d'usages

Chasse

Pêche

Sylviculture

Promenade à cheval

Promenade, randonnée pédestre

Course à pied, jogging

Vélo, VTT

Découverte de la nature

Circulation motorisée

Activité militaire (en très nette diminution ces dernières années, quelques opérations de nuit).

Une trentaine de personnes représentant les acteurs majeurs du site ont fait l'objet d'un entretien approfondi sur la base d'un questionnaire commun qui fait ressortir de nombreux éléments susceptibles d'orienter les choix en matière de gestion, d'utilisation ou d'aménagement du site.

Une synthèse rapide des éléments recueillis peut être résumée à travers les indicateurs suivants :

- La présence la plus régulière sur le site : les chasseurs à la tonne, les promeneurs
 - Le domaine d'usage le plus actif : la chasse, la promenade
 - La meilleure connaissance du site : gestionnaires (Commune, ONF), chasseurs, promeneurs.
 - L'impact naturel négatif le plus fort sur le site : la jussie, le manque d'eau dans les étangs
 - L'action ou l'impact humain négatif (ressenti) le plus fort sur le site : les véhicules motorisés
 - L'action d'entretien la plus forte sur le site : la lutte contre la jussie
 - Le milieu perçu comme étant le plus fragilisé au sein du site : les étangs
 - Le milieu perçu comme étant le mieux conservé au sein du site : la forêt
 - Les attentes les plus fortes : venir à bout de la jussie
 - Les craintes le plus souvent exprimées : la perte des étangs par ensablement, l'arrêt de l'activité chasse, le risque d'incendie.
- Le site est perçu comme faisant l'objet d'une protection forte et la crainte d'une urbanisation n'apparaît pas. Les diverses activités et usages cohabitent assez bien avec peu d'interactions négatives. Les cavaliers sont peu présents mais on sent bien qu'une présence plus forte non canalisée serait mal perçue. La pénétration par les quelques véhicules motorisés est mal acceptée.
 - Les chasseurs sont les usagers les plus actifs en terme de gestion. Leur volonté de venir à bout de la jussie est très forte et ils sont prêts à s'impliquer encore beaucoup plus. En dehors des étangs de la piste ils se sentent mal épaulés par les gestionnaires et souhaiteraient que davantage de moyens financiers et humains soient mis en œuvre pour la reconquête des étangs.

- La commune intervient à divers niveaux :
 - Par des actions sur la jussie depuis 2008 sur les terrains du conservatoire (étang des pistes et petit étang).
 - Par des actions de surveillance en collaboration avec la police municipale, le garde ONF.
 - La régie est sollicitée pour retirer les déchets déposés sauvagement au sein du site.
 - Par des actions de sensibilisation du public.
 - Par des actions de suivi du niveau des nappes phréatiques sur zone. Le ruisseau de l'Aygas et son bassin versant ont fait l'objet de nombreuses études car il y a des enjeux très forts au niveau hydraulique avec un impact sur le zonage d'urbanisme. La qualité de l'eau de l'Aygas est aussi sous surveillance. Depuis 2007 sur les zones constructibles aucun raccordement au réseau pluvial n'est autorisé, seule l'infiltration sur place est tolérée. D'énormes investissements sont consentis par la commune pour la création de bassins...
- Le maintien de l'aspect naturel et sauvage du site est très important pour les usagers mais il ressort également une demande de plus d'intervention humaine en matière d'entretien des sous-bois, des étangs, des sentiers. Le risque d'incendie est régulièrement évoqué, le massif apparaît comme très fragile à ce niveau là du fait de l'embroussaillage, du manque de pistes et de points d'eau permanents.
- L'absence de signalétique directionnelle, de balisage de sentiers et d'informations sur les richesses du site est un reproche qui revient souvent chez les promeneurs rencontrés.
- La commune souhaite fortement pouvoir communiquer sur le site et développer une signalétique adaptée. Une crainte est toutefois évoquée, relative à la fragilité du site et aux conséquences négatives qu'une fréquentation trop importante mal maîtrisée pourrait engendrer

LES ATTENTES ET LES OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES PAR ACTIVITE

Sont récapitulés au travers de ce chapitre les attentes et les objectifs de chaque activités et usagers utilisant le site de la zone humide du Métro.

1. TOURISME

1.1. Attentes

- Développer la communication sur la nature et la richesse du site (inclus moyen de suivi, d'actualisation et d'entretien courant).
- Mieux canaliser les flux d'usagers (principalement en période estivale).
- Développer un tourisme vert au travers d'une communication élargie.
- Améliorer les chartes graphiques et outils de communication.

1.2. Objectifs

- Diversifier l'offre (en sortant du monopole du tourisme de plage) / Réorienter la fréquentation.
- Limiter l'impact négatif du tourisme sur le territoire.

2. SYLVICULTURE

2.1. Attentes :

ONF

- Maintien et restauration de l'état boisé à des fins de protection.
- Améliorer la canalisation des usagers (pédestres et motorisés).
- Prendre en compte la problématique incendie.
- Assurer la pérennisation de la pinède à chêne liège.
- Améliorer la communication des usagers sur les opérations de gestion ou de non gestion et aménagements divers.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (CLRL)

- Maintien du contexte naturel et sauvage des formations boisées (augmentation de la biodiversité) pour les terrains en gestion ou les nouvelles acquisitions.
- Limiter les accès afin de réduire les risques d'incendie.
- Souhaite l'application du régime forestier afin de bénéficier d'un gestionnaire local.



PROPRIETAIRES PRIVEES

- Maintenir ou améliorer la valeur marchande (maintien d'une gestion économique) de leurs propriétés sans contraintes supplémentaires.
- Pouvoir accéder librement à leurs propriétés en améliorant le respect de leurs activités et leurs pratiques par les autres usagers et en ayant la possibilité d'entretenir leurs accès.
- Pas d'attente particulière pour les petits propriétaires ou ne se préoccupant pas de la gestion de leur parcelle.

2.2. Objectifs :

- Assurer la pérennisation du massif forestier existant
- Mise en œuvre d'une gestion raisonnée des sous bois et lisières
- Amélioration des infrastructures récréatives et de communications des forêts (lien avec les objectifs de développement touristique).

3. CHASSE

3.1. Attentes :

- Mise en œuvre d'une gestion efficace contre la Jussie (technique et financière).
- Disposer des autorisations et des moyens de lutte contre la Jussie sur les propriétés de l'état (Domanial).
- Conserver l'aspect naturel du site.
- Pouvoir rediscuter de l'emplacement géographique des Tonnes de chasse.
- Maintenir les pratiques d'entretien existantes favorables à la pratique de la chasse.
- Lutter contre les espèces nuisibles (Ragondin principalement).
- Améliorer les flux hydrauliques de l'Aygas.
- Améliorer la qualité des eaux.
- Mettre en œuvre des moyens de lutte contre les zones de déchets et d'accès sauvages (sud de l'étang de la petite balaye).
- Limiter les vols et infractions des tonnes de chasse.

3.2. Objectifs :

- Mise en œuvre d'une gestion de lutte contre les espèces invasives.
- Mise en œuvre d'une gestion de régulation du régime hydraulique et de la qualité des eaux de l'Aygas et des eaux de l'étang du Métro.
- Mise en œuvre d'action de régulation des espèces chassables et nuisibles.
- Développer les actions de communication sur l'action des chasseurs sur le site.
-



4. PECHE

4.1. Attentes :

- Détenir les droits de pêche sur le site, afin de participer aux actions de gestion piscicole et entretien des milieux
- Amélioration du régime hydraulique favorisant les échanges entre les étangs
- Maintien d'une zone d'eau permanente nécessaire à la vie piscicole.

4.2. Objectifs :

- Favoriser le régime hydraulique favorable à l'ichtyofaune
- Mise en œuvre d'une lutte contre les espèces invasives prédatrices ou nuisibles (écrevisses et tortues américaines)

5. ACTIVITES SPORTIVES ET RECREATIVES (NON PROFESSIONNEL)

5.1. Attentes :

- Souhaite la mise en place d'une signalétique de randonnée et d'information sur les itinéraires disponibles.
- Enrichir les itinéraires de randonnée.
- Mettre en œuvre une gestion des flux de pénétration sauvages vers les milieux sensibles (lisières, dunes...).
- Développer les axes de communication vis-à-vis du multi usage propre au site.
- Mise en œuvre d'une communication pédagogique.
- Disposer de moyen régulier pour le nettoyage et l'entretien des itinéraires.
- Installation de mobilier de propreté et les moyens d'usage propre à ce mobilier (collecte, réparation...).
- Assurer la continuité de roulement de la voie verte favorable aux pratiques du cyclisme et du roller.

5.2. Objectifs :

- Canalisation des flux de fréquentation et d'activité en augmentation sur le site.
- Gestion raisonnée des parcours et des itinéraires existants ou à développer.

6. ACTIVITES EQUESTRES

6.1. Attentes :

- Réduction de la circulation motorisée nuisible à l'activité.



- Améliorer la gestion des chemins par des opérations de débroussaillage permettant de réduire les risques d'incendies et une meilleure circulation à cheval.
- Créer des itinéraires équestres balisés.
- Interdire la chasse sur les itinéraires utilisés ou définir des dates et périodes de pratiques précises.
- Maintien de l'aspect naturel du site.
- Développer une activité de surveillance à cheval.

6.2. Objectifs :

- Entretien des sous bois et pistes d'accès.
- Adapter la pratique équestre au travers d'itinéraires de randonnées aménagés limitant les impacts et les gênes réciproques.

7. DECOUVERTE DE LA NATURE

7.1. Attentes :

- Développer les outils de communication pédagogique à vocation de découverte de la biodiversité du site.

7.2. Objectifs :

- Développer les outils de communication pédagogique à vocation de découverte de la biodiversité du site.

8. SPORTS MOTORISES

Pratique assez anecdotique mais on observe toutefois dans la zone des passages de motos enduro, quads et véhicules 4x4. Pratique interdite mais difficile à juguler.

8.1. Objectifs :

- Réduire la circulation motorisée sur le site.
- Informer sur les interdictions et ayants droits.
- Renforcer la présence et l'action des agents assermentés.

9. DFCI

9.1. Attentes :

- Réorganisation des services permettant l'amélioration de la gestion contre les incendies.
- Mise en œuvre d'une gestion dynamique DFCI.



9.2. Objectifs :

- Sécurisation du massif contre les incendies.

10. COMMUNE DE TARNOS

10.1. Attentes :

- Eviter tous les phénomènes d'inondation des zones urbaines.
- Maintien du contexte naturel du lit et des berges de l'Aygas favorable à la biodiversité et la qualité des eaux.
- Maintien et contrôle de la qualité des eaux.
- Etre acteurs dans la gestion de l'Aygas au delà des limites communales.
- Maintien de la gestion mise en œuvre.
- Développer un parcours pédagogique en aval de l'Aygas permettant d'expliquer les actions mises en œuvre (réconciliation avec les usagers).
- Amélioration de la mise en œuvre et des moyens liés à la DFCI.
- Sortir de l'isolement en tant que gestionnaire du site.
- Pouvoir communiquer sur la valeur du patrimoine naturel du site.

10.2. Objectifs :

- Lutte contre les inondations.
- Maintien du caractère naturel de l'Aygas.
- Etre acteur dans la gestion du site.
- Communiquer sur la valeur patrimoniale.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des personnes ressources ayant permis d'élaborer le diagnostic socio-économique.



Annexe 1 :

Institution :	Statut	Nom	Domaine d'usage	Date de l'entretien	N° fiche
ACCA	M.le Président	M.DUHAU	Chasse	11/06/2012 10h00	1
Membre de l'ACCA	Chasseur tonne à Canards et propriétaire Foncier	M. BEBE André	Chasse	27/6/12 à 14h30	7
Membre de l'ACCA	Chasseur tonne à Canards sur terrains domaniaux	M. LATASTE Jean-Michel	Chasse	18/7/2012 à 14h	11
Membre de l'ACCA	Chasseur tonne à Canards sur terrains domaniaux	M. DICHARRY	Chasse	01/8/2012 à 14h00	17
Membre de l'ACCA	Chasseur tonne à Canards sur terrains domaniaux	M.GONY Christophe	Chasse	27/8/2012 à 14h00	19
Membre de l'ACCA	Chasseur tonne à Canards sur terrains domaniaux	M. LASSUS Jacques	Chasse	25/7/2012 à 14h00	14
Membre de l'ACCA	Chasseur tonne à Canards sur terrains du Conservatoire du Littoral	M.JUNGAS Eric	Chasse	18/7/2012 à 14h	12
Membre de l'ACCA	Chasseur tonne à Canards sur terrains du Conservatoire du Littoral	M.JUARES	Chasse	par tél. le 30/8/2012	22
	Chasseur tonne à Canards sur terrain privé	M. CAMY SARTHY Bernard	Chasse	29/8/2012 à 14h30	21
ALGE	M.le Président de l'Association Landaise des Chasseurs de Gibiers d'eau	M. ARNAUDIN	Chasse		
Fédération départementale des chasseurs des Landes	M.le Président		Chasse		
Fédération départementale des chasseurs des Landes	Technicien chasse et Pt du CPIE	M. RECARTE Jacques	Chasse		
Fédération des Landes pour la pêche et la Protection des milieux aquatiques	Président de la Fédération des Landes	M. MARSAN Jacques	Pêche	Voir AAPPMA	
	Directeur de la Fédération des Landes	M. RENARD	Pêche	Voir AAPPMA	
APPMA	Président de l'APPMA	M.MANZANO	Pêche	12/6/2012 à 18h30 - locaux AAPPMA	1
CPIE SEIGNANX ADOUR	directrice	Bénédicte BARD	Environnement	29/8/2012 à 9h30	20
Conservatoire du Littoral	Délégué adjointe chargée des Landes et des Pyrénées Atlantiques	Mme GULHEM Laure	Environnement	17/07/12 à 10h00 parking forestier plage Tarnos	10



ONF	Correspondant local	Arnaud BASSIBEY	Environnement	12/9/2012 à 14h30	25
ONF	Animateur / rédacteur DOCOB Dune	Gilles GRANEREAU	Environnement	Echanges tél.	
SIVU Anguillère, Palibes, Northon, Aygas	Président	M. LAPEBIE	Environnement	3/10/2012, mairie de Tarnos	29
Synd Mixte de rivières bouret/Boudigau					
CRPF	Ingénieur Forestier	Amélie CASTRO	Environnement	Contact tél du 14/9/2012	27
Conseil Général 40	Direction de l'environnement	M. EMMANUELLI	Environnement	Voir service ENS	
	Dir. de l'environnement-service ENS, garde Nature	Karine Dos Santos	Environnement	11/9/2012 à 11h30	24
SEPANSO			Environnement		
CECRV	Directeur	JJ LAZARE	Environnement	mail envoyé le 7/6/12. Pas de réponse	
IDEAL			Environnement		
GCA - LPO			Environnement		
ASM (Association du site du Métro)	Président de l'Association du Site du Métro	M. OTEGUY	Environnement , Tourisme, Sport	13/6/2012 à 17h30 - locaux ONF	3
DFCI	ASA TARNOS	M. LOLOM Louis dit Michel	Environnement ,Urbanisme	30/07/12 à 15h	16
DFCI	Union Landaise	Directeur	Environnement , Urbanisme	Contact tél du 14/9/2012	26
Propriétaire Foncier	Particulier	M. DOSPITAL	Propriétaire	Pas de contact	
Propriétaire Foncier	Particulier	Mme. OLMOS	Propriétaire	27/6/12 à 11h00	6
Propriétaire Foncier	Particulier	M. DUBROCA	Propriétaire	Pas de contact	
Propriétaire Foncier	Particulier	M. CAZENAVE	Propriétaire	29/6/2012 à 10h30	9
Propriétaire Foncier	Particulier	M. CARLI	Propriétaire	02/8/2012 à 10h00	18
Propriétaire Foncier	Particulier	M. RIGAUD	Propriétaire	Pas de contact	
Propriétaire Foncier	Particulier	M. DESPUJOLS	Propriétaire	Pas de contact	
Propriétaire Foncier	Particulier	M. DAGUERRE Jean	Propriétaire	28/6/2012 à 10h30	8
Propriétaire Foncier	Particulier	Mme CHRETIENNE	Propriétaire	Pas de contact	
Propriétaire Foncier	Particulier	M. DAMESTOY	Propriétaire	Pas de contact	
Propriétaire Foncier	Particulier	M. DARRICAU	Propriétaire	Pas de contact	
Propriétaire Foncier	Particulier	M. DUPRUILH	Propriétaire	Pas de contact	
Comité Entreprise RATP			Propriétaire	Pas de contact	
SICS Boucau Tarnos Randonnées	Président	M. THIRION	Sport	M. Thirion contacté le 06/6/2012 : pas d'activité sur la zone du Métro	



ALTB Randonnée		Michel Corrihons	Sport	mail envoyé le 8/6/12, pas de réponse	
Communauté de communes du Seignanx	Président	M. LARRE		Vu avec M. Mailharrancin	
Poney CLUB / le jardin des poneys	Propriétaire	Mme LABOURDETTE	Loisir	14/6/2012 à 14h30 - Poney Club	4
Ranch du Lac Noir	Propriétaire	M. ANEZO	Sport	27/7/12 à 10h00	15
Armée 1er RPIMA	Monsieur le commandant en second du 1er RPIMA	CDT ROSSINI	Sport	N'est plus au RPIMA, remplacé par le Ct CHAT	
Armée 1er RPIMA	Adjudant chef	M. REBUJENT	Sport	Vu le 20/02/2012	13
Ville de Tarnos				20/09/2012 réunion avec A.Perret et S.Vallès	30
Office du Tourisme	Directeur de l'office du tourisme du Seignanx	M. LAY Jérôme	Tourisme	Vu le 30/8/2012 à 15h	23
Touristra La forêt des Landes	Directrice	Mme Charlassier	Tourisme	Vue le 26/6/2012 à 9h00	5
SCOT	Cartographie zonage Natura 2000	Mme Katia Emerand	Urbanisme		
Communauté de communes du Seignanx	DGS	M. Mailharrancin		Contact téléphonique	
Communauté de communes du Seignanx	DGS	M.PETRIACQ	Urbanisme		

Autres associations contactées plus tardivement :

- RENCONTRE ET AMITIE - Course et Marche

Marches en forêt qui se déroulent le mercredi et le vendredi de 15h à 16h au départ de la plage du Métro à Tarnos.

Contact : Mme Pomes **Téléphone** : 05 59 **Email** : rencontreamitie@hotmail.fr
Siège FJTT Rue de la Grande Baye 40220 TARNOS

- S.I.C.S BOUCAU TARNOS MARCHÉ ET CULTURE PHYSIQUE

Marché et culture physique pour tout public. L'association compte 79 adhérents. Programme : - Salle F. Darrière à Boucau lundi de 18h 15 à 19h 30 mardi de 9 h à 10h 30 (marche en forêt) jeudi de 18h 15 à 19h 30 vendredi de 14h 30 à 16h 30 (marche en forêt).

Contact : M. René ARNAUD (Président) **Téléphone** : 05 59 64 06 71 **Email** : sicsbt@club-internet.fr

17 allée des Fougères 40220 TARNOS

Contact : Mme Denise Martine (secrétaire) 05 59 58 21 27



- RANDONNEE ET TOURISME PEDESTRE

Cette association permet à ceux qui ne peuvent pas randonner à la vitesse moyenne habituelle de profiter du plaisir de randonner, de progresser à son rythme. Elle a une déclinaison Rando pour Tous et plus principalement axé sur le concept RANDO SANTE de la FFRandonnée. Association labellisée "valides-handicapés" pour une pratique sportive partagée par les instances de l'Etat.

Contact : Mme Evelyne BONNECAZE (Présidente) Téléphone : 05.59.64.20.61 - 06.45.83.77.50
Email : artp@live.fr 31 Rue du Hameau des Cerisiers 40220 TARNOS.

- TERRE OCEANE

Sensibiliser les adultes et les enfants aux grandes questions environnementales et encourager un comportement éco-citoyen.

Contact : M. Videau (Président) **Téléphone** : 06 83 56 32 16 (Estelle Alquier, ANIMATRICE) **Email** : terreoceane@yahoo.fr

103 rue Georges Lassalle 40220 TARNOS.

